

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2019**

Délibération
n° 2019.05.149

**Copropriété du 32
rempart de l'Est à
Angoulême -
Désignation d'un.e
représentant.e au
syndicat de
copropriétaires**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mai 2019**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Eric SAVIN à Michel BUISSON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Gilbert CAMPO, Karen DUBOIS, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019

**DELIBERATION
N° 2019.05.149**

FONCIER

Rapporteur : Monsieur DEZIER

COPROPRIETE DU 32 REMPART DE L'EST A ANGOULEME - DESIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E AU SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES

Par délibération n°31 du 13 février 2019, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition des bureaux sis 32 rempart de l'Est à Angoulême pour loger le service Pays d'Art et d'Histoire.

L'acte notarié est en cours de rédaction et la signature devrait intervenir courant avril ou mai 2019.

Les bureaux constituent le lot 2 de la copropriété située 32 rempart de l'Est.

En vertu du règlement de copropriété adopté le 26 avril 1984, Grandangoulême siège de fait à l'assemblée générale des copropriétaires afin d'assurer la gestion des parties communes.

GrandAngoulême possède 500/1000èmes de la copropriété.

Ainsi, il convient de désigner un.e représentant.e pour siéger aux instances décisionnaires (assemblée générale et syndicat des copropriétaires).

Il est rappelé que les désignations des conseillers communautaires aux diverses structures internes et externes doivent intervenir à bulletin secret sauf si l'assemblée délibère à l'unanimité pour un vote à main levée.

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 14 mai 2019,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Gérard DEZIER pour siéger aux instances décisionnaires de la copropriété située 32 rempart de l'Est (assemblée générale et syndicat des copropriétaires).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à venir dans le cadre de l'administration de la copropriété.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

4 juin 2019

Affiché le :

4 juin 2019